

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-279

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-260 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 744 000 \$

ATTENDU l'ouverture en date du 9 mai 2018 de l'appel d'offre 2018-004 concernant le « Remplacement des équipements de déshydratation ». La soumission conforme la plus basse est pour un montant de 2 079 131 \$ taxes incluses ;

ATTENDU que pour la préparation du règlement d'emprunt numéro 2017-260, nous avons utilisé l'estimation préparée par l'ingénieur en date d'octobre 2016 ;

ATTENDU que la Ville d'Asbestos a décrété, par le biais du règlement d'emprunt numéro 2017-260, une dépense de 1 506 000 \$ et un emprunt de 1 506 000 \$ pour le remplacement du système de déshydratation des boues à l'usine d'épuration;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'Amender le règlement numéro 2017-260 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 744 000 \$;

ATTENDU que les travaux réalisés concernent le traitement des eaux usées et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité ;

ATTENDU que depuis l'adoption de la loi 122, ce type de règlement nécessite que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, il n'y aura aucune tenue d'un registre pour un scrutin référendaire ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 28 août par le conseiller Pierre Benoit et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ASBESTOS DECRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 2017-260 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 2017-260 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour le remplacement du système de déshydratation des boues à l'usine d'épuration

ARTICLE 3

L'article 1 du règlement numéro 2017-260 est remplacé par le suivant :

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à effectuer le remplacement des équipements de conditionnement et de déshydratation des boues pour un montant de 2 250 000 \$ selon la nouvelle estimation préparée par la trésorière de la Ville d'Asbestos, Manon Carrier en date du 27 août 2018, incluant les frais, les taxes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 4

L'article 2 du règlement numéro 2017-260 est remplacé par le suivant :

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à dépenser une somme de 2 250 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement numéro 2017-260 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à emprunter un montant de 2 250 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

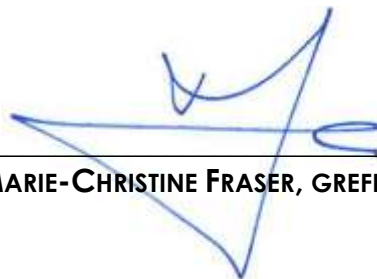
ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



ME MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/mcf

ANNEXE A

Remplacement du système de déshydratation des boues à l'usine d'épuration

Estimation des coûts au 27 août 2018

Règlement numéro 2018-279

Dépenses

Services professionnels		149 300 \$
Travaux d'infrastructures	(selon soumission)	1 898 524 \$
Frais de financement	Maximum de 10% du projet	202 176 \$

Total du projet **2 250 000 \$**

Le soumissionnaire le plus bas pour effectuer les travaux est Groupe Plombaction inc.

Le montant avant taxes 1 808 333,10 \$

Le montant avec taxes 2 079 130,99 \$




Préparé par Manon Carrier
Trésorière de la Ville d'Asbestos

SOMMAIRE

	MONTANT
1.0 FRAIS GÉNÉRAUX	<u>72 000.00</u> \$
2.0 GÉNIE CIVIL	<u>31 000.00</u> \$
3.0 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	<u>895 722.00</u> \$
4.0 ÉLECTRICITÉ ET CONTRÔLE	<u>281 000.00</u> \$
5.0 MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	<u>199 000.00</u> \$
6.0 STRUCTURE	<u>175 000.00</u> \$
7.0 ARCHITECTURE	<u>68 500.00</u> \$
	SOUS-TOTAL #1 <u>1 722 222.00</u> \$
	IMPRÉVUS (5%) <u>86 111.10</u> \$
	SOUS-TOTAL #2 <u>1 808 333.10</u> \$
	T.P.S. (5%) <u>90 416.66</u> \$
	T.V.Q. (9,975%) <u>180 381.23</u> \$
	TOTAL à reporter à la page B1 <u>2 079 130.99</u> \$

ARTICLE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.0	FRAIS GÉNÉRAUX				
1.1	Organisation de chantier	1	forfait	\$	72 000,00 \$
	TOTAL Item 1.0				72 000,00 \$
2.0	GÉNIE CIVIL				
2.1	Travaux de préparation du site et de démolition	1	forfait	\$	4 500,00 \$
2.2	Travaux d'égouts	1	forfait	\$	3 000,00 \$
2.3	Travaux de fondation granulaire et de pavage	1	forfait	\$	19 500,00 \$
2.4	Travaux de bordure et de trottoir de béton	1	forfait	\$	2 000,00 \$
2.5	Travaux d'aménagement paysager et de réfection du site	1	forfait	\$	2 000,00 \$
	TOTAL Item 2.0				31 000,00 \$
3.0	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ				
3.1	Démantèlement du filtre à bandes, incluant les 4 bases de béton, les convoyeurs et le panneau de contrôle	1	forfait	\$	6 000,00 \$
3.2	Démantèlement du système de préparation et de dosage de polymère	1	forfait	\$	4 500,00 \$
3.3	Démantèlement de la tuyauterie des boues	1	forfait	\$	2 000,00 \$
3.4	Dégrilleur fin (6 mm) pour les boues de fosses septiques, avec compacteur/laveur à déchets, trappe à roche, système d'ensachage automatique, module d'accès et panneau de contrôle	1	forfait	\$	253 000,00 \$
3.5	Système de pompage de transfert des boues de fosses septiques, incluant panneau de contrôle	1	forfait	\$	69 000,00 \$
3.6	Pompe de transfert des boues vers le pressoir rotatif	1	forfait	\$	5 500,00 \$
3.7	Modification de la tuyauterie de transfert des boues vers le pressoir rotatif et relocalisation de la pompe existante	1	forfait	\$	43 500,00 \$
3.8	Système de préparation et de dosage de polymère en émulsion	1	forfait	\$	11 000,00 \$
3.9	Pressoir rotatif préassemblé sur plateforme, incluant le panneau de contrôle	1	forfait	\$	361 222,00 \$


WSP Canada inc.
N/D : 171-01049-00

INITIALES 
Émis pour soumission
6 avril 2018

ARTICLE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
3.10	Convoyeurs à boues déshydratées	1	forfait	\$ 25 000,00	\$
3.11	Tuyauterie, vannes, clapets et accessoires	1	forfait	\$ 105 000,00	\$
2▶ 3.12	Trappes d'accès et échelle	1	forfait	\$ 6 500,00	\$
3.13	Systèmes de levage pour les pompes de transfert des boues de fosses septiques et du dégrilleur	1	forfait	\$ 3 500,00	\$
TOTAL item 3.0					895 722,00 \$
4.0 ÉLECTRICITÉ ET CONTRÔLE					
4.1	Démantèlement	1	forfait	\$ 10 000,00	\$
4.2	Ajouts/modifications à la distribution électrique	1	forfait	\$ 17 000,00	\$
4.3	Ventilation et chauffage	1	forfait	\$ 35 000,00	\$
4.4	Éclairage	1	forfait	\$ 38 000,00	\$
4.5	Modification du système d'alarme-incendie et d'alarme d'intrusion	1	forfait	\$ 73 000,00	\$
4.6	Relocalisation des panneaux de contrôle de la salle de prétraitement	1	forfait	\$ 14 500,00	\$
4.7	Travaux dans la salle de réception des boues de fosses septiques	1	forfait	\$ 40 000,00	\$
4.8	Travaux dans la salle du presseur rotatif	1	forfait	\$ 53 500,00	\$
TOTAL item 4.0					281 000,00 \$
5.0 MÉCANIQUE DU BÂTIMENT					
5.1	Ventilation - Salle de prétraitement des boues, salle de réception des boues et modification du système existant	1	forfait	\$ 7 500,00	\$
5.2	Plomberie - Eau de service non-potable	1	forfait	\$ 106 500,00	\$
5.3	Régulation	1	forfait	\$ 85 000,00	\$
TOTAL item 5.0					199 000,00 \$
6.0 STRUCTURE					
2▶ 6.1	Démantèlement du garde-corps et de l'échelle vers le réservoir d'alun	1	forfait	\$ 1 000,00	\$

ARTICLE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
6.2	Daïle de l'aire de déchargement des boues de fosses septiques	1	forfait	\$	7 000.00 \$
6.3	Aménagement du bassin de réception des boues de fosses septiques	1	forfait	\$	35 000.00 \$
6.4	Relocalisation de l'escalier pour l'accès à la mezzanine, incluant la modification des gardes-corps et nouveau garde-corps	1	forfait	\$	8 000.00 \$
6.5	Poutres pour systèmes de levage pour les pompes de transfert de boues de fosses septiques et le dégrilleur	1	forfait	\$	9 500.00 \$
6.6	Poutres de renforcement au toit pour unités de ventilation au-dessus de la salle de réception des boues de fosses septiques et ouverture	1	forfait	\$	12 500.00 \$
6.7	Ouverture dans le mur extérieur et cadre de porte de garage	1	forfait	\$	9 000.00 \$
6.8	Modification du confinement des polymères	1	forfait	\$	6 000.00 \$
6.9	Support pour nouveaux convoyeurs à boues	1	forfait	\$	6 000.00 \$
6.10	Nouvelle salle de prétraitement	1	forfait	\$	63 000.00 \$
6.11	Renforcement des poutrelles au-dessus de la salle de prétraitement	1	forfait	\$	18 000.00 \$
TOTAL item 6.0					175 000.00 \$
7.0	ARCHITECTURE				
7.1	Démolition	1	forfait	\$	4 500.00 \$
7.2	Enveloppe extérieure	1	forfait	\$	6 000.00 \$
7.3	Étanchéité et isolation	1	forfait	\$	1 000.00 \$
7.4	Portes extérieures	1	forfait	\$	2 500.00 \$
7.5	Cloisons intérieures	1	forfait	\$	20 000.00 \$
7.6	Finition intérieure	1	forfait	\$	27 500.00 \$
7.7	Fenêtres intérieures	1	forfait	\$	500.00 \$
7.8	Portes intérieures	1	forfait	\$	6 500.00 \$
TOTAL item 7.0					68 500.00 \$

WSP Canada inc.
N/D : 171-01049-00

INITIALES 
Émis pour soumission
6 avril 2018

AVIS DE MOTION : SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT : SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2018

PUBLICATION : SITE INTERNET DE LA VILLE D'ASBESTOS LE 10 OCTOBRE 2018

ENTRÉE EN VIGUEUR : LE 10 OCTOBRE 2018